

ANNEXE 6 BIS : FICHES ACTIONS ET TABLEAU SYNTHETIQUE

Fiches actions	Fiche action 1	Fiche action 2	Fiche action 3	Fiche action 4	Fiche action 5	Fiche action 6
Intitulé	Développer et structurer les potentiels locaux d'emplois et d'activités	Soutenir le développement des services à la population comme condition au maintien et à l'accueil d'actifs	S'appuyer sur les patrimoines comme facteur de développement (gestion de l'espace, activité et attractivité)	Expérimenter de nouveaux outils en faveur du maintien et de l'accueil d'actifs	Coopérer pour questionner la ruralité	Mise en œuvre du programme Leader
Dispositifs activés	111B 311 312 313 321 323C 323 ^E 331 341A 341B	311 312 321 341B	111B 323D 323E 341A 341B	321 331 341B	421	431
Objectifs stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> - Développer l'emploi et la création d'activités - Structurer et professionnaliser les secteurs d'activités et leurs acteurs - Partager et diffuser les innovations - Qualifier l'offre territoriale - Valoriser les métiers et leur adaptation - Favoriser la valorisation locale des productions de qualité (circuits courts) - Augmenter et qualifier l'offre de locaux d'activités - Sensibiliser les élus, les acteurs et les habitants aux enjeux et aux potentialités économiques locales - Accompagner le développement d'activités économiques respectueuses - Favoriser l'économie sociale et solidaire - Soutenir des pratiques contribuant à la prise de 	<ul style="list-style-type: none"> - Expérimenter et mettre en place de nouveaux services - Favoriser l'accès des habitants à la culture - Améliorer et adapter l'offre de services aux besoins des habitants du territoire - Favoriser la citoyenneté, le lien social, la rencontre et l'entraide entre les habitants - Favoriser la valorisation locale des productions de qualité (circuits courts) - Développer le recours au TIC, au télétravail 	<ul style="list-style-type: none"> - Echanger des informations ou des pratiques contribuant à la prise de conscience relative à la gestion concertée et durable de l'espace dans les domaines agricoles et sylvicoles (valorisation de la multifonctionnalité de l'agriculture et de la forêt) - Favoriser la concertation locale à travers les enjeux liés à la gestion durable de l'espace (activités économiques, urbanisme, paysages, environnement...), en vue de favoriser le maintien et l'accueil d'actifs - Susciter et renforcer le développement économique à partir des patrimoines - Développer l'éducation au territoire à partir des richesses patrimoniales - Renforcer la 	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner la mise en œuvre de stratégies locales de développement au service du maintien et de l'accueil d'actifs (communautés de communes notamment) - Faire en sorte que LEADER participe à la structuration du territoire et à l'amélioration de la compétence territoriale (au sein des collectivités, des associations,...) en faveur du maintien et de l'accueil d'actifs - Animer la politique de maintien et d'accueil d'actifs - Structurer et qualifier l'offre territoriale - Expérimenter de nouveaux outils pour mieux répondre aux besoins des porteurs de projets et des habitants du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre la politique d'accueil du territoire via des coopérations avec d'autres territoires - Contribuer au mieux « vivre ensemble » sur nos territoires (échanges entre les habitants, lien social, lieux de sociabilité, activités économiques...) ; - Questionner l'évolution de nos territoires ruraux, notamment à travers les paysages, les activités économiques et la francophonie. - Préparer et asseoir la dimension internationale de la prochaine Charte du Parc (2011-2023) 	<ul style="list-style-type: none"> - animer et coordonner l'ensemble du programme, tant auprès des membres du GAL, des bénéficiaires (réels et potentiels), des partenaires et des cofinanceurs - accompagner les maîtres d'ouvrage (y compris en terme d'ingénierie financière, de suivi et d'évaluation des projets) - animer le <i>Carrefour de l'accueil</i> - animer le dispositif de veille et d'intelligence territoriale - communiquer auprès des bénéficiaires, des publics cibles, des membres du GAL sur le programme et la thématique du maintien et de l'accueil d'actifs - mettre en œuvre la stratégie coopération du GAL et les projets qui en

	<p>conscience relative à la gestion concertée et durable de l'espace dans les domaines agricoles et sylvicoles (valorisation de la multifonctionnalité de l'agriculture et de la forêt, développement de la relation territoire – produit)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer le recours au TIC, au télétravail - Favoriser la bi-qualification des actifs agricoles (pluriactivité) 		<p>qualification et l'attractivité du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribuer au vivre ensemble en s'appuyant sur les patrimoines 			<p>découleront - capitaliser l'expérience LEADER sur le territoire et contribuer au transfert d'expériences, notamment en participant au réseau rural régional, national et européen</p>
<p>Articulation avec les autres fonds</p>	<p>FEADER : 111A, 121C, 123A, 123B, 124, 132, 133, 214-I3</p> <p>FEDER : axe 1 et fiches-actions 7, 8 et 9</p> <p>FSE : 1.1A et 1.3H</p> <p>Convention Interrégionale de Massif Massif-Central</p>	<p>FEDER : Fiches-actions 8 et 9</p> <p>Convention Interrégionale de Massif Massif-Central</p>	<p>FEADER : 214-I3, 216, 323-C</p> <p>Convention Interrégionale de Massif Massif-Central</p>	<p>FEADER : 311 et 312</p> <p>FEDER : Fiches-actions 4, 7 et 8</p> <p>FSE : 1.1A, 1.3H</p> <p>Convention Interrégionale de Massif Massif-Central</p>	<p>Projets de Coopération</p> <p>Convention Interrégionale de Massif Massif-Central</p>	

Fiche action 1 : Développer et structurer les potentiels locaux d'emplois et d'activités

Axes : 1, 3	Dispositifs
<p>Référence au(x) dispositif(s) du PDRH (dont lignes de partage)</p> <p><i>Lignes de partage :</i> 111-B : LEADER : actions dans les champs agricole, agro-environnementaux, sylvicole et forestier, sur des enjeux territoriaux majeurs identifiés et hors appels à projets 311 : LEADER : uniquement dans les secteurs d'activités identifiés pour LEADER 312 : LEADER : uniquement dans les secteurs d'activités identifiés pour LEADER 323-C : LEADER : uniquement sur émergence de démarches locales, acquisition de structures et sensibilisation sur des territoires pilotes ou démarches collectives et hors appels à projets 341-A : LEADER : émergence de projet uniquement et hors appels à projets 341-B : LEADER : hors Plate-forme régionale de développement rural et appels à projets</p>	<p>111-B : Information et diffusion des connaissances scientifiques et des pratiques novatrices 311 : Diversification vers des activités non agricoles 312 : Aide à la création et au développement des micro-entreprises 313 : Promotion des activités touristiques 321 : Services de base pour l'économie et la population rurale 323-C : Dispositif intégré en faveur du pastoralisme 323-E : Conservation et mise en valeur du patrimoine culturel 331 : Formation et information des acteurs économiques 341-A : Stratégies locales de développement de la filière forêt-bois 341-B : Stratégies locales de développement hors filière forêt-bois</p>

Rappel des motivations /enjeux

Dans le cadre de l'évaluation du programme LEADER+, les personnes enquêtées n'identifient pas véritablement d'actions phares. Ce sont plutôt des thématiques transversales qui sont citées comme innovantes, et en priorité le **soutien à de nouvelles activités** (installation de nouvelles activités, opérations collectives châtaigne, exploitation filière bois, scierie mobile, valorisation des ressources locales, chiens de traîneau, accueil et pluriactivité agricole). Ainsi, le caractère innovant du programme LEADER+ réside notamment dans le soutien apporté aux activités économiques. L'enjeu de la nouvelle candidature est donc de continuer à travailler en ce sens au regard du diagnostic territorial, mais avec des contraintes renforcées par le cadrage national du FEADER (DPN) et par l'expérience du GAL en matière d'aides directes aux entreprises. Une réorientation vers des démarches **collectives** est indispensable, sans pour autant exclure le **soutien direct à la création d'activités** (plus value Leader). En inscrivant notamment des actions collectives autour des filières, le GAL devra mobiliser les acteurs du territoire pour faire émerger en amont ces actions et les accompagner. Le partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés devra être renforcé, ainsi que l'appui des chargés de mission du Parc.

L'objectif poursuivi est la capacité du territoire à accompagner la création d'emplois et d'activités, en apportant une contribution positive aux enjeux prioritaires relevés par le territoire. Cette contribution s'opèrera tant en direction des secteurs d'activités à potentiels du territoire que dans les modalités d'organisation et de structuration innovantes qui seront recherchées (mutualisation, développement de services aux professionnels, construction d'offres d'activités). LEADER contribuera ainsi, conjointement avec d'autres partenaires, au développement d'un espace économique qualifié et durable.

Objectifs opérationnels et stratégiques

- développer l'emploi et la création d'activités sur le territoire pour conforter l'accueil et le maintien d'actifs dans les secteurs d'activités en lien avec les ressources locales (cf. liste ci-dessous) ou selon des modalités innovantes adaptées au territoire (cf. ci-dessous)
- structurer et professionnaliser les secteurs d'activités et leurs acteurs
- partager et diffuser les innovations (transfert des acquis scientifiques issus de la recherche et des expérimentations vers les acteurs de terrain)
- qualifier l'offre territoriale
- valoriser les métiers et leur adaptation
- favoriser la valorisation locale des productions de qualité (circuits courts)
- augmenter et qualifier l'offre de locaux d'activités
- sensibiliser les élus, les acteurs et les habitants aux enjeux et aux potentialités économiques locales
- accompagner le développement d'activités économiques respectueuses, c'est-à-dire qui participent à la qualité de la vie, à la solidarité, à la performance environnementale

- favoriser l'économie sociale et solidaire : accompagnement du changement au sein des entreprises vers l'entrepreneuriat social, soutien à l'innovation, ancrage sur le territoire
- échanger des informations et soutenir des pratiques contribuant à la prise de conscience relative à la gestion concertée et durable de l'espace dans les domaines agricoles et sylvicoles (valorisation de la multifonctionnalité de l'agriculture et de la forêt, développement de la relation territoire – produit) développer le recours au TIC, au télétravail
- favoriser la bi-qualification des actifs agricoles (pluriactivité)

Effets attendus sur le territoire

- maintien et développement des secteurs d'activités économiques locaux à potentiels, et liées aux ressources locales
- émergence de nouvelles filières, de nouveaux produits et débouchés
- construction d'offres d'activités qualifiées
- appropriation par les élus, les acteurs et les habitants des enjeux de maintien et d'accueil d'actifs, et des potentiels d'activités
- augmentation de la population active et du nombre d'entreprises sur le territoire
- qualification de l'image du territoire comme espace économique de qualité (qualité dans la construction des offres d'activités, dans l'accompagnement, dans la prise en compte de l'environnement et garant de son offre territoriale)
- développement d'un espace économique qualifié (performance environnementale, solidarité, TIC...)

Description des actions

- Actions de structuration et de développement des secteurs d'activités : étude, expérimentation, test, recherche-développement, veille et intelligence territoriale, communication, promotion, commercialisation, qualification, formations (y compris à distance : e-learning), mutualisation d'outils ou de moyens (portage salarial, groupement d'employeurs, régies de territoire...), développement des circuits courts, mise en place de réseaux, club, parrainage (au sein des secteurs d'activités et entre secteurs d'activités).
- Soutien à l'émergence / relance / adaptation de potentiels locaux d'activités par des voies innovantes (dont actions opérationnelles de mobilisation foncière permettant l'installation et le maintien d'actifs à maîtrise d'ouvrage locale)
- Construction d'offres d'activités
- Mise en place de services aux professionnels (services de remplacement, réseaux d'échanges et de rencontres...)
- Accompagnement en amont à la mise en place de la performance environnementale pour des zones et locaux d'activités (et petits travaux dans le secteur du tourisme durable pour les hébergements marqués Parc)
- Projets exemplaires de locaux accueillant des activités économiques dans le cadre de réhabilitation de patrimoine bâti inscrit / classé ou emblématique, sur les sites phares du territoire (études préalables et travaux)
- Dans le domaine pastoral :
 - Emergence de démarches locales de gestion durable et concertée de l'espace en lien avec le pastoralisme sur des territoires pilotes
 - Acquisition de structures favorisant les activités pastorales sur les territoires pilotes ou dans le cadre de démarches collectives
 - Actions de sensibilisation environnementale, de communication sur le domaine pastoral, d'accueil en faveur des acteurs ruraux, études permettant de mieux connaître et gérer ces territoires

Secteurs d'activités éligibles :

- tourisme durable, de terroir et de qualité (randonnée, agro-tourisme, tourisme de pleine nature, éco-tourisme...)
- éducation au territoire et à l'environnement
- culture
- pôles thématiques
- métiers d'art
- éco-construction
- rénovation du patrimoine
- ressources locales : eaux, forêt, bois (châtaignier, bois-énergie...), lauzes, genêts, produits locaux (châtaigne, fruits, miel...)...
- activités en lien avec la relation territoire-produit : pastoralisme, gestion et entretien de l'espace
- savoir-faire locaux : bijoux...
- services à la personne et aux collectivités
- TIC
- multiple en milieu rural innovant

En plus des secteurs d'activités ci-dessus, les modalités suivantes de mise en œuvre des activités sont également éligibles :

- télétravail
- recours aux TIC
- économie sociale et solidaire
- pluriactivité

Le soutien à l'ingénierie de projet fait l'objet d'un cadrage spécifique auquel devront répondre les porteurs de projets pour en bénéficier.

Bénéficiaires

- collectivités territoriales (EPCI, communes, Syndicats mixtes...)
- établissements publics (CRPF, GIP...)
- associations
- groupements (CUMA, GIE...)
- consulaires
- SCOP, SCIC
- organismes professionnels
- entreprises

Dépenses éligibles

- a) b) c) d) ingénierie, animation (dont aide au démarrage), études, communication, promotion, prestations extérieures (accompagnement, formation), petits investissements
e) f) g) études, animation, petits investissements

Critères de sélection des projets

Toute action s'inscrivant dans cette fiche action devra répondre favorablement aux questions suivantes :

- Ce projet répond-il aux objectifs stratégiques concourant au maintien et à l'accueil d'actifs ?
- Ce projet favorise-t-il un développement durable en faveur du maintien et de l'accueil d'actifs ? (5 piliers du développement durable) :
 - Esprit d'entreprendre => pilier « économie »
 - Solidarité et cohésion sociale => pilier « social »
 - Gestion durable et concertée des patrimoines => pilier « environnement »
 - Gouvernance et transfert => pilier « gouvernance »
 - Faisabilité et pérennité => pilier « validité »
- Ce projet dispose-t-il d'une dimension novatrice et/ou expérimentale pour le territoire ? (le caractère novateur d'un projet peut résider tant dans le contenu du projet que dans ses modalités de mise en œuvre)
- Ce projet a-t-il un effet sur les priorités transversales de l'Union européenne ?

Indications sur le montage financier (estimations en montants FEADER)

- a) Tests, études; communication... : 11 x 5 000 € = 55 000 €
b) Emergence/reliance : 2 x 5 000 € = 10 000 €

- c) Constructions d'offres d'activités : 3 x 5 000 € = 15 000 €
- d) Nouveaux services : 2 x 10 000 € = 20 000 €
- e) Performance environnementale : 8 x 5 000 = 40 000 €
- f) Etudes et travaux : 4 x 20 000 € = 80 000 €
- g) Etudes, animation et travaux : 3 x 10 000 € = 30 000 €

Plan de financement

Coût total	Dépenses publiques		Dépenses privées ou autofinancement
	FEADER	Contributions nationales	
568 181 €	250 000 €	204 545 €	113 636 €
100 %	44 %	36 %	20 %

Financement FEADER

Taux FEADER : 55 %

Indicateurs de réalisation

Description et objectifs chiffrés

De réalisation	Nombre d'entreprises concernées : 100 Nombre d'offres d'activités créées : 2 Nombre de filières soutenues : 10 Nombre d'expérimentations conduites : 2 Nombre de nouveaux outils créés : 4 Nombre d'actions de communication : 4 Nombre d'opérations de mutualisation mises en place : 2
De résultats	Maintien et création d'emplois Création et développement d'activités Mise en réseau d'acteurs

Articulation avec les autres fonds

FEADER : dispositifs 111-A, 121-C, 123-A, 123-B, 124, 132, 133

FEDER :

- fiches-actions de l'axe 1 « Innovation et économie de la connaissance »
- fiches-actions 7, 8 et 9 de l'axe 2 « Développement durable des territoires »

FSE : mesures 1.1A et 1.3H

Convention Interrégionale de Massif Massif-Central

Cofinancements mobilisables

Communes

Communautés de communes

Département de l'Ardèche :

- politiques territoriales du Département :
 - Cap Territoires
 - Parc des Monts d'Ardèche
 - Pays de l'Ardèche méridionale
 - CDRA Valdac
- Politique de développement économique (schéma départemental de développement touristique 2008-2011, politique agricole départementale, TIC), politique culturelle, politique vie sociale/enfance/jeunesse

Région Rhône-Alpes :

- lignes CDPRA, PSADER du Pays de l'Ardèche méridionale
- lignes CDRA, PSADER du CDRA Valdac
- lignes Parc, PSADER du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche
- stratégie Montagne
- PRAI
- lignes classiques (tourisme, services, agriculture...)

Etat

Convention Interrégionale de Massif Massif-Central

Fiche action 2 : Soutenir le développement des services à la population comme condition au maintien et à l'accueil d'actifs

Axe : 3	Dispositifs
Référence au(x) dispositif(s) du PDRH (dont lignes de partage) <i>Lignes de partage :</i> 311 : LEADER : uniquement dans les secteurs d'activités identifiés pour LEADER 312 : LEADER : uniquement dans les secteurs d'activités identifiés pour LEADER 341-B : LEADER : hors Plate-forme régionale de développement rural et appels à projet	311 : Diversification vers des activités non agricoles 312 : Aide à la création et au développement des micro-entreprises 321 : Services de bases pour la population et l'économie rurale 341-B : Stratégies locales de développement hors filière forêt-bois

Rappel des motivations /enjeux

L'ensemble des travaux et études conduits tant au niveau national que local au cours du programme LEADER+, pointe la présence et la qualité des services à la population comme conditions essentielles au maintien et à l'accueil de nouveaux actifs. Dans le cadre de l'étude sur les parcours des créateurs d'activités réalisée à l'échelle du GAL Monts et Montagne d'Ardèche en 2004, les créateurs mettent en avant, parmi les freins liés à leur création d'activité les difficultés d'intégration, l'accès au logement et au foncier, le manque de moyens de garde d'enfants, le manque d'infrastructures socio-culturelles et sportives. De manière concomitante, le territoire est pourtant prisé par ces derniers, du fait de son attractivité et de son cadre de vie ; et cet attrait ne concerne pas que les actifs : les seniors et les étrangers plébiscitent aussi l'Ardèche, nécessitant une adaptation des services et faisant émerger des potentiels d'emplois et d'activités.

De l'état des lieux des besoins en matière de services ressort :

- **Des enjeux transversaux** (articuler les initiatives locales afin d'optimiser leur mise en œuvre et leur impact ; rechercher la complémentarité des espaces et favoriser la mobilité interne et l'accessibilité du territoire) ;
- **Des enjeux thématiques** (santé, petite enfance/enfance/jeunesse, emploi/formation, culture, sports, services publics, services à la personne). Ces enjeux ont suscité la prise en considération, par le territoire, de la problématique du maintien et du développement des services, avec une étape franchie en 2006 et 2007 : trois Pôles d'Excellence Rurale parmi les quatre obtenus sont axés sur la santé et l'enfance ; le Pays de l'Ardèche méridionale s'est doté d'un schéma enfance/jeunesse puis le CDRA Valdac ; des Relais de Services Publics ont été labellisés ; le Conseil général redéfinit ses politiques enfance/jeunesse, personnes âgées. Alors que le programme LEADER+ a soutenu le développement culturel et l'expérimentation de nouveaux services (notamment petite enfance), le programme LEADER, à l'heure où les politiques publiques investies sur le territoire définissent le maintien et le développement des services comme un enjeu partagé, doit permettre l'articulation des initiatives et des politiques, la poursuite de l'expérimentation de nouvelles formes d'organisation des services, l'adaptation en terme d'emplois et d'activités, et la complémentarité des espaces sur un territoire caractérisé par un relief montagneux, une faible densité de population et des villes-portes qui développent de plus en plus leur fonction de bourgs-centres, réinterrogeant le lien rural-urbain et les formes de solidarité entre les villes et les communes rurales du territoire.

Au cœur de l'évolution des services à la population se pose la question du « vivre ensemble » sur ce territoire, et c'est sur ce point que LEADER doit anticiper les évolutions, contribuer à innover et produire son effet levier.

Objectifs opérationnels et stratégiques

- Expérimenter et mettre en place de nouveaux services
- Favoriser l'accès des habitants à la culture
- Améliorer et adapter l'offre de services aux besoins des habitants du territoire
- Favoriser la citoyenneté, le lien social, la rencontre et l'entraide entre les habitants
- Favoriser la valorisation locale des productions de qualité (circuits courts)
- Développer le recours au TIC, au télétravail

Effets attendus sur le territoire

- Amélioration de la qualité de vie pour tous sur tout le territoire

- Attractivité accrue du territoire et qualification de l'offre territoriale
- Développement de l'emploi et de l'activité dans les services
- Contribution au « mieux vivre ensemble »
- Développement des solidarités et du lien social

Description des actions

- Soutien au maintien et au développement de l'offre culturelle (spectacle vivant, musiques, cinéma, livre...)
- Développement et amélioration des services en faveur de la petite enfance et de l'enfance (sensibilisation et accompagnement des parents (parentalité...), des élus et des professionnels ; relais assistantes maternelles ; mutualisation)
- Développement et amélioration des services de santé
- Soutien à la mise en place de services innovants par leur modalité de mise en œuvre (accès aux services (itinérance, à distance, mobilité...), mutualisation, mixité des publics visés, mise en relation de l'offre et de la demande (circuits courts...), contribution au lien social sur le territoire, gouvernance, lieux patrimoniaux investis...), services développés en complément des exploitations agricoles
- Soutien aux services favorisant l'accès au logement et au foncier
- Projets favorisant la citoyenneté, le lien social et l'intégration de nouveaux habitants
- Mise en place de services pour les actifs (réseaux d'échanges et de rencontres, club, parrainage (au sein des secteurs d'activités et entre secteurs d'activités), services de remplacement...)
- Actions en faveur du développement du télétravail et des TIC

Le soutien à l'ingénierie de projet fait l'objet d'un cadrage spécifique auquel devront répondre les porteurs de projets pour en bénéficier.

Bénéficiaires

- collectivités territoriales (EPCI, Parc...)
- associations
- SCOP, SCIC
- entreprises
- actifs agricoles

Dépenses éligibles

Investissements matériels :

- Travaux de réhabilitation
- Aménagement de locaux
- Petits investissements (acquisition de matériel)

Investissements immatériels :

- Etudes
- Animation (dont aide au démarrage)
- Mise en réseau
- Communication, manifestations,
- Prestations extérieures (formation)

Critères de sélection des projets

Toute action s'inscrivant dans cette fiche action devra répondre favorablement aux questions suivantes :

- Ce projet répond-il aux objectifs stratégiques concourant au maintien et à l'accueil d'actifs ?
- Ce projet favorise-t-il un développement durable en faveur du maintien et de l'accueil d'actifs ? (5 piliers du développement durable) :
 - Esprit d'entreprendre => pilier « économie »
 - Solidarité et cohésion sociale => pilier « social »
 - Gestion durable et concertée des patrimoines => pilier « environnement »
 - Gouvernance et transfert => pilier « gouvernance »
 - Faisabilité et pérennité => pilier « validité »
- Ce projet dispose-t-il d'une dimension novatrice et/ou expérimentale pour le territoire ? (le caractère novateur d'un projet peut résider tant dans le contenu du projet que dans ses modalités de mise en œuvre)
- Ce projet a-t-il un effet sur les priorités transversales de l'Union européenne ?

Indications sur le montage financier (estimations en montants FEADER)

- Etudes : 10 x 10 000 € = 100 000 €
- Animation : 4 x 17 500 € = 70 000 €
- Mise en réseau : 2 x 15 000 € = 30 000 €
- Manifestations : 5 x 7 500€ = 37 500 €
- Petits investissements : 5 x 2 500 € = 12 500 €

Plan de financement

Coût total	Dépenses publiques		Dépenses privées ou autofinancement
	FEADER	Contributions nationales	
568 181 €	250 000 €	204 545 €	113 636 €
100 %	44 %	36 %	20 %

Financement FEADER

Taux FEADER : 55 %

Indicateurs

Description et objectifs chiffrés

De réalisation	Nombre de manifestations : 10 Nombre de mise en réseau : 2 Nombre de services expérimentés : 4 Nombre de services équipés : 10 Nombre d'études : 10
De résultats	Nombre de participants aux manifestations : 10 000 Nombre de services développés : 6 Fréquentation des services créés ou développés Nombre de création d'emplois et d'activités générés

Articulation avec les autres fonds

FEDER : fiche-action 8 : Elargir et renouveler l'offre de services

FEADER : dispositif 312

Convention Interrégionale de Massif Massif-Central

Cofinancements mobilisables

Communes

Communautés de communes

Département de l'Ardèche :

- politiques territoriales du Département :
 - Cap Territoires
 - Parc des Monts d'Ardèche
 - Pays de l'Ardèche méridionale
 - CDRA Valdac
- Politique culturelle, vie sociale/enfance/jeunesse, habitat

Région Rhône-Alpes :

- lignes CDPRA, PSADER et Habitat du Pays de l'Ardèche méridionale
- lignes CDRA, PSADER et Habitat du CDRA Valdac
- lignes Parc, PSADER et Habitat du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche
- PRAI
- Stratégie Montagne
- lignes classiques (services...)
- CTEF

Etat

Convention Interrégionale de Massif Massif-Central

Fiche action 3 : S'appuyer sur les patrimoines comme facteur de développement (gestion de l'espace, activité et attractivité)

Axes : 1 et 3	Dispositifs
<p>Référence au(x) dispositif du PDRH (dont lignes de partage)</p> <p><i>Lignes de partage :</i> 111-B : LEADER : actions dans les champs agricole, agro-environnementaux, sylvicole et forestier, sur des enjeux territoriaux majeurs identifiés et hors appels à projets 341-A : LEADER : émergence de projet uniquement et hors appels à projets 341-B : LEADER : hors Plate-forme régionale de développement rural et hors appels à projets</p>	<p>111-B : Information et diffusion des connaissances scientifiques et des pratiques novatrices 323-D : Conservation et mise en valeur du patrimoine naturel 323-E : Conservation et mise en valeur du patrimoine culturel 341-A : Stratégies locales de développement de la filière forêt-bois 341-B : Stratégies locales de développement hors filière forêt-bois</p>

Rappel des motivations /enjeux

« **Le patrimoine paysager, facteur de développement local** » : c'est sur ce thème, grâce au programme LEADER II, que le projet de Parc s'est construit : restauration de béalières et de terrasses, connaissance et valorisation des patrimoines, mise en valeur touristique de sites et paysages remarquables, création d'équipements ou de sites thématiques, soutien aux événements culturels et artistiques valorisant des sites patrimoniaux, circuits d'interprétation, outils pédagogiques, programmes de coopération transnationale autour de la châtaigne et des terrasses...

Depuis, avec la création du Parc en 2001, les patrimoines naturels, culturels et paysagers du territoire ont fait l'objet d'une meilleure connaissance (ENS, LIFE, Observatoire des paysages...) et d'autres formes de valorisation (culturelle, éducation au territoire, touristique...). Pour autant, les enjeux de gestion, de réhabilitation, de valorisation et d'inscription de ces derniers dans une stratégie de développement support au maintien et à l'accueil d'actifs reste à poursuivre. Et ce, d'autant plus à l'heure où le Sud Ardèche se prépare à l'arrivée de **l'Espace de Restitution de la Grotte Chauvet**. Une **stratégie de développement concertée autour des patrimoines vivants** doit permettre de renforcer le développement économique et l'attractivité du territoire (territorialisation).

A l'heure de la **compétitivité grandissante entre les territoires** où nombre de territoires ruraux misent sur leur « patrimonialisation », le territoire du GAL souhaite que ses patrimoines naturels et culturels d'exception participent du projet de « vivre ensemble ». Car si notre territoire attire aujourd'hui autant les porteurs de projets que les touristes ou encore les seniors, c'est en partie grâce à ses patrimoines et au cadre de vie qui en découle (cf. études réalisées sur le territoire à ce sujet et complétées par les analyses du Comité départemental du Tourisme qui pointe que 76 % des personnes viennent en Ardèche pour la « nature »). Pour autant, ces patrimoines doivent vivre et jouer un effet levier en terme de développement local, et ce dans une **perspective sociale** (appropriation par tous), **économique** (support à l'activité économique), **environnementale** (préservation et restauration des patrimoines naturels et bâtis ; développement durable) et selon des **modalités de gouvernance novatrices** (partenariat public-privé, médiation culturelle, éducation au territoire...). C'est pourquoi, alors que le programme LEADER+ ne soutenait pas la restauration/réhabilitation des patrimoines, il est souhaité que le programme LEADER, pour mettre en œuvre sa stratégie de développement, le permette aujourd'hui.

Pour compléter, le territoire est soumis à des phénomènes majeurs en terme de gestion de l'espace, qui impactent directement les patrimoines naturels et paysagers. Globalement, le territoire est toujours en **déprise**, et de part des contraintes naturelles (topographie, pente) et structurelles (morcellement, enclavement), l'activité agricole et forestière reste sous-exploitée. Par ailleurs, on peut différencier des secteurs soumis à **concurrence** entre urbanisme et agriculture, ainsi que des secteurs de **haute naturalité**. L'ensemble de ces modifications à l'œuvre entraîne des enjeux en matière de :

- 1) usage concerté et raisonné de l'espace (démarche de gestion durable de l'espace)
- 2) préservation des zones à enjeux naturels, agricoles, sylvicoles et relevant du cadre de vie (villages, bourgs, habitations...).
- 3) vie sociale : cohabitation entre les différents usages et fonctionnalités de l'espace.

Or, on constate :

- que le cadre de vie et notamment les paysages exceptionnels de ce territoire sont parmi les raisons, pour les habitants (nouveaux et anciens), de leur présence ici.

- que la multifonctionnalité de l'agriculture et de la forêt offre des pistes pour traiter ces problématiques.

Les enjeux constatés ici recoupent la connaissance acquise à ce jour en matière de politiques d'accueil (Collectif Ville Campagne, Leader, Régions (Limousin, Auvergne...), DIACT...), qui met en avant les deux dimensions intrinsèques aux politiques d'accueil : elles se doivent d'être à la fois globales (les politiques d'accueil soutiennent le projet de territoire) et multisectorielles (elles doivent concerner les différents champs qui concourent au maintien et à l'accueil d'actifs : économie, emploi, services, lien social, attractivité, foncier, logement... ; on retrouve ici les conditions de réceptivité et d'habitabilité que doivent traiter simultanément ces politiques). De plus la dimension « gestion de l'espace », avec ses différentes déclinaisons (nature ordinaire et extraordinaire, multifonctionnalité de l'agriculture et de la forêt, accès au foncier, démarches de planification urbanistique), est celle qui permet aujourd'hui de prendre en compte le mieux la dimension développement durable des politiques d'accueil (comment faire en sorte que les politiques d'accueil s'inscrivent en cohérence avec les enjeux du changement climatique, du développement durable ?). Fort de cette connaissance, complétée par un diagnostic territorial mettant en avant les enjeux en terme de foncier, d'urbanisme et de gestion de l'espace, il est apparu nécessaire, dans le cadre d'une stratégie locale de développement en faveur du maintien et de l'accueil d'actifs, d'intégrer cette dimension « gestion de l'espace », comme condition de la multisectorialité de la politique d'accueil à conduire sur le territoire.

Objectifs opérationnels et stratégiques

- Echanger des informations ou des pratiques contribuant à la prise de conscience relative à la gestion concertée et durable de l'espace dans les domaines agricoles et sylvicoles (valorisation de la multifonctionnalité de l'agriculture et de la forêt)
- Favoriser la concertation locale à travers les enjeux liés à la gestion durable de l'espace (activités économiques, urbanisme, paysages, environnement...), en vue de favoriser le maintien et l'accueil d'actifs
- Susciter et renforcer le développement économique à partir des patrimoines
- Développer l'éducation au territoire à partir des richesses patrimoniales
- Renforcer la qualification et l'attractivité du territoire
- Contribuer au vivre ensemble en s'appuyant sur les patrimoines

Effets attendus sur le territoire

- Développement d'une image de marque du territoire (attractivité, notoriété, cadre de vie, développement durable)
- (Ré)appropriation par tous des patrimoines
- Inscription des sites patrimoniaux emblématiques du territoire dans une logique de développement
- Qualification de l'offre territoriale et touristique
- Gestion concertée et durable de l'espace

Description des actions

- a) Actions de valorisation des patrimoines emblématiques du territoire (animation, sensibilisation, communication, promotion, évènementiels, mise en réseau de sites...)
- b) Démarches d'interprétation en lien avec le patrimoine
- c) Résidences d'artistes en lien avec le patrimoine et les paysages dans une optique de médiation culturelle auprès des habitants et des personnes extérieures au territoire
- d) Création et réhabilitation de sentiers de randonnées emblématiques du territoire (qualité et démarche de la réhabilitation, qualification de l'offre touristique à travers l'interprétation notamment, support à l'activité touristique, répartition géographique...), y compris du petit patrimoine
- e) Soutien à la réhabilitation des pôles thématiques existants (scénographie)
- f) Projets favorisant la citoyenneté, le lien social et l'intégration de nouveaux habitants, en lien avec les patrimoines
- g) Accompagnement à l'émergence des démarches locales de gestion concertée de l'espace, prenant en compte les enjeux environnementaux, économiques et sociaux (locaux et zones d'activités, multifonctionnalité de l'agriculture et de la forêt, accompagnement préalable aux démarches de gestion de l'espace, Chartes forestières de territoire, Plans de Massif...)
- h) Actions exemplaires et démonstratives de valorisation de la multifonctionnalité de l'agriculture et de la forêt (études et actions d'animation) sur des territoires cibles, en vue d'un transfert vers d'autres territoires

Le soutien à l'ingénierie de projet fait l'objet d'un cadrage spécifique auquel devront répondre les porteurs de projets pour en bénéficier.

Bénéficiaires			
<ul style="list-style-type: none"> • collectivités territoriales prioritairement • associations locales • agriculteurs, groupements • SCOP, SCIC, entreprises • personnes physiques 			
Dépenses éligibles			
<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostics, inventaires, observatoires • Etudes • Sensibilisation, information, communication, promotion • Animation, médiation, mise en réseau d'acteurs • Manifestations • Investissements (scénographie) dans les pôles thématiques • Travaux de création et de réhabilitation / restauration / mise en valeur du petit patrimoine bâti sur les sentiers emblématiques • Signalétique d'interprétation • Résidences d'artistes (frais de création artistique, frais de résidence, communication, médiation) 			
Critères de sélection des projets			
<p>Toute action s'inscrivant dans cette fiche action devra répondre favorablement aux questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ce projet répond-il aux objectifs stratégiques concourant au maintien et à l'accueil d'actifs ? • Ce projet favorise-t-il un développement durable en faveur du maintien et de l'accueil d'actifs ? (5 piliers du développement durable) : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Esprit d'entreprendre => pilier « économie » ▪ Solidarité et cohésion sociale => pilier « social » ▪ Gestion durable et concertée des patrimoines => pilier « environnement » ▪ Gouvernance et transfert = > pilier « gouvernance » ▪ Faisabilité et pérennité => pilier « validité » • Ce projet dispose-t-il d'une dimension novatrice et/ou expérimentale pour le territoire ? (le caractère novateur d'un projet peut résider tant dans le contenu du projet que dans ses modalités de mise en œuvre) • Ce projet a-t-il un effet sur les priorités transversales de l'Union européenne ? 			
Indications sur le montage financier (estimations en montants FEADER)			
<ul style="list-style-type: none"> • 111-B : Information et diffusion des connaissances scientifiques et des pratiques novatrices : 30 000 € • 323-D : Conservation et mise en valeur du patrimoine naturel : 200 000 € • 323-E : Conservation et mise en valeur du patrimoine culturel : 200 000 € • 341-A : Stratégies locales de développement de la filière forêt-bois : 50 000 € • 341-B : Stratégies locales de développement hors filière forêt-bois : 110 000 € 			
Plan de financement			
Coût total	Dépenses publiques		Dépenses privées ou autofinancement
	FEADER	Contributions nationales	
1 340 908 €	590 000 €	482 726 €	268 182 €
100 %	44 %	36 %	20 %
Financement FEADER		Taux FEADER : 55 %	
Indicateurs		Description et objectifs chiffrés	
De réalisation		Nombre d'actions de sensibilisation : 8 Nombre de démarches de gestion de l'espace réalisées : 8 Nombre d'actions de mobilisation foncière : 4 Nombre d'animation : 4 Nombre d'évènementiels : 4 Nombre de supports créés : 8 Nombre de résidences d'artistes : 4 Nombre de sentiers réhabilités : 3 Nombre de sites thématiques aménagés : 2 Nombre de sites patrimoniaux restaurés : 2 Nombre de participants : 10 000	

De résultats	Actifs maintenus ou installés : 12 Documents d'urbanisme appliqués : 8 Activités économiques soutenues et/ou développées Offres touristiques confortée
Articulation avec les autres fonds européens	
<p>FEDER : fiche-action 9</p> <p>FEADER :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 214-I3 : mesures environnementales territorialisées autres enjeux • 216 : Aide aux investissements non productifs (agricoles) • 323-C : Dispositif intégré en faveur du pastoralisme <p>Convention Interrégionale de Massif Massif-Central</p>	
Cofinancements mobilisables	
<p><i>Communes</i></p> <p><i>Communautés de communes</i></p> <p><i>Département de l'Ardèche :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - politiques territoriales du Département : <ul style="list-style-type: none"> - Cap Territoires - Parc des Monts d'Ardèche - Pays de l'Ardèche méridionale - CDRA Valdac - ENS, politique habitat, politique agricole <p><i>Région Rhône-Alpes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - lignes CDPRA, PSADER, foncier et Habitat du Pays de l'Ardèche méridionale - lignes CDRA, PSADER, foncier et Habitat du CDRA Valdac - lignes Parc, PSADER, foncier et Habitat du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche - lignes classiques (agriculture) <p><i>Etat</i></p> <p><i>Convention Interrégionale de Massif massif-Central</i></p>	

Fiche action 4 : Expérimenter de nouveaux outils en faveur du maintien et de l'accueil d'actifs

Axe : 3	Dispositifs
Référence au(x) dispositif du PDRH (dont lignes de partage)	321 : Services de base pour l'économie et la population rurale
<i>Lignes de partage :</i> 341-B : LEADER : hors Plate-forme régionale de développement rural et appels à projet	331 : Formation et information des acteurs économiques 341-B : Stratégies locales de développement hors forêt-bois

Rappel des motivations /enjeux

Le territoire du GAL compte 16 Communautés de communes dont plus de la moitié ont été créées après novembre 2002. Elles sont donc, pour la plupart, encore en devenir par rapport à leur prise de compétences. L'Etat souhaite par ailleurs les regrouper par bassin de vie à court terme.

On sait par ailleurs, dans le cadre de l'ensemble des travaux entrepris au niveau local et national sur les politiques d'accueil, que l'échelon intercommunal est déterminant dans la mise en œuvre d'une politique d'accueil volontariste, qui ne peut être menée au seul niveau GAL, Parc ou Pays. En ce sens, la montée en puissance des Communautés de communes dans leurs compétences obligatoires (développement économique, gestion de l'espace...) ou optionnelles (culture, enfance/jeunesse...) est la condition indispensable à la mise en œuvre de la politique d'accueil que LEADER doit susciter et accompagner.

D'autre part, l'évaluation du programme LEADER+ Monts et Montagne d'Ardèche a pointé la nécessité de renforcer les liens avec les communautés de communes, ces dernières s'étant peu appropriées le programme LEADER+ (peu de Communautés de communes bénéficiaires, faible taux de réponse des Communautés de communes non bénéficiaires aux questionnaires de l'évaluation, peu de relais fait auprès de leur territoire). L'enjeu du programme LEADER est donc d'accompagner le développement des Communautés de communes, dont les compétences et le relais de proximité qu'elles constituent sont amenés à se renforcer.

De plus, les acteurs intervenant à différents niveaux pour mettre en œuvre cette politique d'accueil ont depuis plusieurs années (et notamment via LEADER+) commencé à expérimenter de nouveaux outils pour répondre aux besoins des porteurs de projets. Cette expérimentation doit pouvoir être poursuivie dans le cadre de LEADER puisqu'elle permet l'adaptation des outils aux enjeux du territoire et aux besoins des porteurs de projets. Elle s'appuiera notamment le *Carrefour de l'accueil*. En effet, depuis 2003, les partenaires du maintien et de l'accueil d'actifs sont engagés dans un travail partenarial pour co-construire les outils nécessaires à la mise en œuvre de la politique d'accueil sur le territoire : le *Carrefour de l'accueil*. Fin 2007-début 2008, ils se sont réunis dans le cadre d'une formation-action pour réfléchir ensemble à « Quelle politique d'accueil dans le territoire LEADER+ Monts et Montagne d'Ardèche » (bases pour une ingénierie collective, qualification de l'offre territoriale...). Il s'agira, dans le cadre de LEADER, de pouvoir accompagner les expérimentations et les outils structurants qui émaneront notamment de cette démarche collective.

Objectifs opérationnels et stratégiques

- Accompagner la mise en œuvre de stratégies locales de développement au service du maintien et de l'accueil d'actifs (communautés de communes notamment)
- Faire en sorte que LEADER participe à la structuration du territoire et à l'amélioration de la compétence territoriale (au sein des collectivités, des associations,...) en faveur du maintien et de l'accueil d'actifs
- Animer la politique de maintien et d'accueil d'actifs
- Structurer et qualifier l'offre territoriale
- Expérimenter de nouveaux outils pour mieux répondre aux besoins des porteurs de projets et des habitants du territoire

Effets attendus sur le territoire

- Amélioration de la compétence territoriale en faveur du maintien et de l'accueil d'actifs
- Structuration et organisation des acteurs autour de la politique d'accueil
- Accompagnement du développement et de l'évolution de l'intercommunalité
- Adéquation entre les besoins des porteurs de projet et les réponses apportés par le territoire
- Développement d'une offre territoriale qualifiée

Description des actions

- a) Soutien aux territoires de projets dans leur prise de compétences en faveur du maintien et de l'accueil d'actifs (économie/emploi, services, gestion de l'espace, habitat/foncier, lien social)
- b) Etudes, recherches-actions favorisant une meilleure connaissance des enjeux à l'œuvre en matière de maintien et accueil d'actifs
- c) Mobilisation et implication des acteurs du maintien et de l'accueil d'actifs (partenaires, élus, citoyens) à travers des voies novatrices
- d) Expérimentations en faveur de l'amélioration de l'accueil et de l'accompagnement des porteurs de projet (sessions d'accueil, création de services d'accompagnement en proximité sur des secteurs non couverts, suivi post-crédation, bourse d'opportunités, transmission d'activités, parrainage...)
- e) Actions opérationnelles du *Carrefour de l'Accueil*

Le soutien à l'ingénierie de projet (a) et (d) fait l'objet d'un cadrage spécifique auquel devront répondre les porteurs de projets pour en bénéficier.

Bénéficiaires

- Collectivités territoriales (EPCI, Parc...)
- SCOP, SCIC
- Associations locales

Dépenses éligibles

Investissements matériels :

- Elaboration de documents de communication
- Petits investissements (acquisition de matériel, dont petits équipements de bureautique)

Dépenses immatérielles :

- Animation (salaires et charges, frais de déplacement), frais de fonctionnement directement liés aux actions)
- Manifestations
- Prestations externes : études, conseil, accompagnement méthodologique, animation, formation, communication, diffusion, promotion

Critères de sélection des projets

Toute action s'inscrivant dans cette fiche action devra répondre favorablement aux questions suivantes :

- Ce projet répond-il aux objectifs stratégiques concourant au maintien et à l'accueil d'actifs ?
- Ce projet favorise-t-il un développement durable en faveur du maintien et de l'accueil d'actifs ? (5 piliers du développement durable) :
 - Esprit d'entreprendre => pilier « économie »
 - Solidarité et cohésion sociale => pilier « social »
 - Gestion durable et concertée des patrimoines => pilier « environnement »
 - Gouvernance et transfert => pilier « gouvernance »
 - Faisabilité et pérennité => pilier « validité »
- Ce projet dispose-t-il d'une dimension novatrice et/ou expérimentale pour le territoire ? (le caractère novateur d'un projet peut résider tant dans le contenu du projet que dans ses modalités de mise en œuvre)
- Ce projet a-t-il un effet sur les priorités transversales de l'Union européenne ?

Indications sur le montage financier (estimations en montants FEADER)

- Stratégies locales de développement (ingénierie de projet) : 9 x 30 000 € = 270 000 €
- Etudes : 4 x 11 000 € = 44 000 €
- Formation : 3 x 4 000 € = 12 000 €
- Prestations de services : 2 x 7 000 € = 14 000 €

Plan de financement

Coût total	Dépenses publiques		Dépenses privées ou autofinancement
	FEADER	Contributions nationales	
804 545 €	340 000 €	278 182 €	186 363 €
100 %	44 %	36 %	20 %

Financement FEADER

Taux FEADER : 55 %

Indicateurs

Description et objectifs chiffrés

De réalisation

Nombre de projets de territoires accompagnés : 10

	<p>Nombre de nouveaux outils expérimentés : 4 Nombre d'études : 4</p>
De résultats	<p>Nombre de partenaires impliqués : 15 Nombre de porteurs de projets touchés : 5 000</p>
Articulation avec les autres fonds	
<p>FEADER :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dispositifs 311 et 312 <p>FEDER :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fiche-action 4 Développer la culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat ; - Fiche-action 7 : Soutenir le développement d'activités économiques ; - Fiche-action 8 : élargir et renouveler l'offre de services <p>FSE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mesure 1.1A : Anticipation et prévention des mutations économiques - Mesure 1.3H : Accompagnement des créateurs ou repreneurs d'entreprises et/ou d'activités <p>Convention Interrégionale de Massif Massif-Central</p>	
Cofinancements mobilisables	
<p><i>Communautés de communes</i></p> <p><i>Département de l'Ardèche</i> : politiques territoriales du Département :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cap Territoires - Parc des Monts d'Ardèche - Pays de l'Ardèche méridionale - CDRA Valdac <p><i>Région Rhône-Alpes</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - lignes CDPRA, PSADER et Habitat du Pays de l'Ardèche méridionale - lignes CDRA, PSADER et Habitat du CDRA Valdac - lignes Parc, PSADER et Habitat du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche - PRAI - lignes classiques <p><i>Etat</i></p> <p><i>Convention Interrégionale de Massif massif-Central</i></p>	

Fiche action 5 : Coopérer pour questionner la ruralité

Axe 4	Dispositif
Référence au dispositif du PDRH	421

Rappel des motivations /enjeux

Après la conduite de coopérations transnationales axées autour des patrimoines comme facteur de développement local (châtaigne et terrasses) sous Leader II, puis des coopérations interterritoriales sous Leader + autour du thème du maintien et de l'accueil d'actifs, le GAL Monts d'Ardèche combinera dans le cadre du programme Leader 2007-2013 dimension transnationale et thématique de l'accueil, sans pour autant abandonner la dimension interterritoriale dans laquelle il est fortement engagé.

Face aux scénarios possibles d'évolution des territoires ruraux, il est décidé de pouvoir, via la coopération, interroger notre devenir commun, et donc la ruralité d'aujourd'hui et de demain.

Objectifs opérationnels et stratégiques

- Utiliser l'outil « De l'idée au projet de 6000 € » afin de préparer les projets de coopération et répondre à l'appel à projet « Coopération de 2010 »
 - Mettre en œuvre la politique d'accueil du territoire via des coopérations avec d'autres territoires, à partir de quatre thématiques privilégiées :
 - les paysages
 - l'accueil et l'intégration de nouveaux habitants
 - le développement d'un massif via la coopération entre territoires Sources de Grands Fleuves ;
 - les potentiels locaux d'activités.
- Et en s'appuyant sur :
- la culture (notamment à travers l'ensemble des formes que peuvent prendre les mots, l'écriture pour questionner cette évolution (écrivains dramatiques, auteurs de chansons françaises, écriture documentaire...) et les supports qui en découlent (carnets de voyages, livres, documentaires, pièces de théâtre...)) ;
 - les ressources locales (paysagères, patrimoniales et économiques) ;
 - les lieux de sociabilité (bistrots, jardins, bibliothèques, chez l'habitant...).
- Contribuer au mieux « vivre ensemble » sur nos territoires (échanges entre les habitants, lien social, lieux de sociabilité, activités économiques...)
 - Questionner l'évolution de nos territoires ruraux, notamment à travers les paysages, les activités économiques et la francophonie.
 - Préparer et asseoir la dimension internationale de la prochaine Charte du Parc (2011-2023)

Partenaires envisagés

Territoires européens Sources de Grands Fleuves ; Parcs (IPAMAC, Parcs de la Région Rhône-Alpes...) ; GAL et territoires avec comme stratégie de développement le maintien et l'accueil d'actifs ; réseau RURAL INNOVA

Suite à la décision du Comité de sélection du 4 juin 2008, les coopérations entre territoires limitrophes ne sont pas éligibles au dispositif 421 ; les coopérations entre territoires limitrophes du massif Mézenc-Gerbier seront donc développées en dehors de ce dispositif.

Indications sur le montage financier (estimations en montants FEADER)

Coopérations interterritoriales : 25 000 €
 Coopérations transnationales : 25 000 €

Plan de financement

Coût total	Dépenses publiques		Dépenses privées ou autofinancement
	FEADER	Contributions nationales	
90 909 €	50 000 €	40 909 €	
100 %	55 %	45 %	

Financement FEADER **Taux FEADER : 55 %**

Articulation avec les autres fonds

Les Projets de Coopération et la Région Rhône-Alpes (y compris stratégie Montagne) seront mobilisés pour mettre en œuvre cette stratégie.

Convention Interrégionale de Massif Massif-Central : Les projets de coopération interterritoriale mis en oeuvre exclusivement entre des territoires du Massif Central, et éligibles à la Convention de Massif Massif Central seront prioritairement orientés vers la Convention.

Fiche action 6 : Mise en œuvre du programme LEADER (animation, gestion, communication, évaluation, réseaux)

Axe 4	Dispositif
Référence au dispositif du PDRH	431
Rappel des motivations /enjeux	
<p>L'expérience de la mise en œuvre des programmes LEADER II et LEADER+ atteste de la nécessité de dédier au programme LEADER des moyens humains suffisants pour atteindre les objectifs opérationnels et financiers du programme et une mise en œuvre dans de bonnes conditions. L'évaluation du programme LEADER+ et les relations avec le CNASEA (consommation des crédits LEADER, contrôles, suivi...) ont permis d'améliorer les compétences en terme d'animation et de gestion du Parc.</p> <p>La structure porteuse du GAL (Parc des Monts d'Ardèche) a ainsi décidé de mobiliser deux équivalents temps plein au programme LEADER, répartis sur l'animation et la gestion du programme.</p> <p>Des liens privilégiés seront tissés avec les partenaires locaux et les cofinanceurs pour faciliter la mise en œuvre du programme.</p> <p>L'expérience du programme LEADER+ en matière d'évaluation a été très enrichissante autant que source d'enseignements pour l'axe LEADER du FEADER. En effet, si l'évaluation s'avère indispensable à la mise en œuvre d'un tel programme, il convient aussi de penser globalement, dès le départ du programme, sa mise en œuvre (élaboration du plan d'évaluation, évaluation chemin faisant, évaluation à mi-parcours et évaluation finale). D'autre part, le recours à un prestataire extérieur apporte un recul indispensable, ce qui n'empêche pas de recourir à de l'auto-évaluation sur certains aspects du programme. Enfin, le GAL s'appuiera sur un système d'information complet et interopérable. Il permettra de coupler de manière pertinente suivi, gestion, évaluation et communication, et ainsi de rendre beaucoup accessible les données évaluatives au prestataire retenu pour évaluer le programme.</p> <p>Par ce biais, les coûts d'évaluation seront amoindris ; le GAL a ainsi choisi de compléter ce dispositif évaluatif par la mobilisation de chercheurs en sciences sociales dans une visée de recherche appliquée. Leur contribution complètera en effet une évaluation plus classique en ayant vocation à éclairer tant la priorité ciblée que la problématique définie à travers ce programme.</p>	
Objectifs opérationnels et stratégiques	
<ul style="list-style-type: none">• animer et coordonner l'ensemble du programme, tant auprès des membres du GAL, des bénéficiaires (réels et potentiels), des partenaires et des cofinanceurs• accompagner les maîtres d'ouvrage (y compris en terme d'ingénierie financière, de suivi et d'évaluation des projets)• animer le <i>Carrefour de l'accueil</i>• animer le dispositif de veille et d'intelligence territoriale• communiquer auprès des bénéficiaires, des publics cibles, des membres du GAL sur le programme et la thématique du maintien et de l'accueil d'actifs• mettre en œuvre la stratégie coopération du GAL et les projets qui en découleront• capitaliser l'expérience LEADER sur le territoire et contribuer au transfert d'expériences, notamment en participant au réseau rural régional, national et européen• favoriser un circuit de gestion favorable au respect des règles de gestion du programme tout en favorisant l'atteinte des objectifs des opérations financées (ingénierie financière au service de l'ingénierie de projet) en coordination avec l'autorité de gestion et l'autorité de paiement• évaluer la démarche pour contrôler le bien-fondé des choix de développement retenus, mesurer l'efficacité des actions et la mise en œuvre du programme et effectuer les ajustements nécessaires• contribuer à une meilleure compréhension des impacts directs et indirects du programme sur la thématique du maintien et de l'accueil d'actifs	
Description des actions	

- a) Financement de deux postes d'animation et de gestion à plein temps sur 7 ans (2009 – fin 2015), répartis comme suit : 0.5 ETP gestion, 1 ETP animation et 0.5 ETP coopération
- b) Outils et actions de communication sur le programme LEADER
- c) Trois évènementiels LEADER sur le territoire (2010 ; 2012 ; 2014)
- d) Prise en charges de frais de fonctionnement liés au programme LEADER (abonnements revues, adhésions associations, éventuelle connexion OSIRIS...)
- e) Mise en place d'un système d'information complet et interopérable (système informatique)
- f) Evaluation du programme en trois temps, complétée par une évaluation en continu :
 - au démarrage : définition du plan d'évaluation (questions évaluatives, indicateurs....)
 - à mi-parcours (2011) afin d'être en mesure de proposer des améliorations tant au niveau du contenu des actions qu'au niveau de l'animation et de la gestion du programme ;
 - ex-post en tant qu'évaluation finale du programme.
- g) Etudes-actions et recherches sur les thématiques du programme

Bénéficiaires

Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche

Dépenses éligibles

- Salaires et charges des postes d'animation et de gestion
- Frais de déplacements et de mission, hébergements et restauration rattachés des postes d'animation et de gestion
- Frais de participation au réseau, y compris pour les membres du GAL
- Frais de déplacements et de mission, hébergements et restauration rattachés pour les membres du GAL (voyages d'étude par exemple)
- Frais de formation des personnes participant à la mise en œuvre de la stratégie de développement locale du GAL
- Frais de communication (édition, organisation d'évènementiels, prestations de services ...)
- Prestations de services (évaluations, études, recherches, développement de systèmes d'information)
- Frais de réception
- Frais de fonctionnement annexes liés au programme LEADER (abonnements revues, adhésions associations, éventuelle connexion OSIRIS...)

Indications sur le montage financier (estimations en montants FEADER)

- Salaires, charges et frais de mission et de fonctionnement : 300 300 € dont 20 000 € consacrés à la participation au réseau rural régional
- Communication : 15 000 €
- Evènementiels : 13 200 €
- Prestations de services pour développer le système d'information et de suivi évaluatif : 16 500 €
- Mission d'évaluation comprenant trois phases : 16 500 €
- Prestation de recherche appliquée : 8 500 €

Le coût de fonctionnement du GAL ne pourra dépasser 20 % de la dépense publique nationale alloué au GAL.

Plan de financement

Coût total	Dépenses publiques		Dépenses privées ou autofinancement
	FEADER	Contributions nationales	
672 727 €	370 000 €	302 727 €	
100 %	55 %	45 %	

Financement FEADER

Taux FEADER : 55 %

Indicateurs de réalisation

Description et objectifs chiffrés

De réalisation

Nombre de dossiers engagés : 150
 Nombre de comités de programmations : 30
 Nombre de participation aux réunions de réseaux : 24
 Nombre d'actions de communication : 3
 Nombre d'évènementiels : 3
 Nombre de couverture médias : 20
 Nombre d'évaluations conduites : 2
 Nombre d'outils de suivi créés : 1

	Nombre de recherches-action/études conduites : 2
De résultats	Atteinte des objectifs de développement du programme Réalisation du programme Consommation des crédits
Cofinancements mobilisables	
Région Rhône-Alpes (ligne Parc) Département Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche	